

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1999 B 05271

Numéro SIREN : 086 380 730

Nom ou dénomination : SOGECAP

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2022 sous le numéro de dépôt 28022



GROUPE SOGECAP

COMPTES CONSOLIDÉS

31 décembre 2021

Certifié conforme à l'original
Le Directeur Général

TABLE DES MATIERES

BILAN CONSOLIDE - ACTIF	4
BILAN CONSOLIDE - PASSIF	5
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	6
TABLEAU CONSOLIDE DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES	7
ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	8
1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	9
1.1. Environnement économique et activité.....	9
1.2. Faits marquants sur les entités du périmètre de consolidation.....	10
1.3. Événements postérieurs à la clôture.....	10
2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	11
2.1. Référentiel comptable	11
2.2. Changement de méthodes comptables.....	11
2.3. Règles et modalités de consolidation	11
2.3.1 Méthodes de consolidation.....	11
2.3.2 Écarts d'acquisition	12
2.3.3 Méthodes de conversion des comptes en devises	13
2.3.4 Homogénéisation des comptes	13
2.3.5 Date de clôture	13
2.3.6 Présentation sectorielle des comptes consolidés.....	13
2.3.7 Méthodes préférentielles.....	14
2.4. Méthodes et règles comptables utilisées.....	15
2.4.1 Actifs incorporels.....	15
2.4.2 Placements des entreprises d'assurance	15
2.4.3 Placements représentatifs des engagements en unités de compte	17
2.4.4 Instruments financiers à terme (IFT)	17
2.4.5 Actifs corporels.....	18
2.4.6 Provisions pour risques et charges	18
2.4.7 Provisions techniques d'assurance	18
2.4.8 Opérations de réassurance.....	21
2.4.9 Frais généraux	21
2.4.10 Impôts différés	22
2.4.11 Règles d'allocations des produits financiers nets.....	22
2.4.12 Résultat par action	23
3. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	23
4. NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DES ETATS FINANCIERS	24
Note 1. Ecarts d'acquisition	24
Note 2. Autres actifs incorporels	24
Note 3. Placements des entreprises d'assurance.....	25
Note 4. Placements en représentation des engagements en unités de compte.....	26
Note 5. Titres mis en équivalence.....	27
Note 6. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	27
Note 7. Créances et dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	28

Note 8.	Créances et dettes sur les entreprises du secteur bancaire.....	29
Note 9.	Autres créances et autres dettes.....	30
Note 10.	Autres actifs.....	31
Note 11.	Comptes de régularisation actif et passif.....	31
Note 12.	Tableau de variation des capitaux propres (Part du groupe).....	32
Note 13.	Passifs subordonnés.....	33
Note 14.	Provisions techniques d'assurance.....	34
Note 15.	Provisions pour risques et charges.....	34
Note 16.	Preuve d'impôt.....	35
Note 17.	Analyse sectorielle des primes.....	36
Note 18.	Produits financiers nets de charges.....	37
Note 19.	Charges de prestations d'assurance.....	37
Note 20.	Charges ou produits nets des cessions en réassurance.....	38
Note 21.	Charges de gestion.....	38
Note 22.	Résultat exceptionnel.....	38
Note 23.	Engagements reçus et donnés.....	39
Note 24.	Autres informations.....	40
Note 25.	Compte de résultat par activité.....	41
Note 26.	Informations relatives aux filiales et participations présentant un caractère significatif.....	43

BILAN CONSOLIDE - ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actifs incorporels	<i>Note 2</i>	284 918	313 438
Ecarts d'acquisition	<i>Note 1</i>	138 757	160 714
Portefeuilles de contrats		14 367	20 752
Autres		131 794	131 972
Placements des entreprises d'assurances	<i>Note 3</i>	113 356 155	111 659 618
Terrains et constructions		4 805 505	4 443 005
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		1 595 083	2 511 103
Autres placements		106 955 567	104 705 510
Placements représentant les engagements en unités de comptes	<i>Note 4</i>	49 001 110	40 261 414
Titres mis en équivalence	<i>Note 5</i>	104 276	101 395
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	<i>Note 6</i>	812 227	796 930
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	<i>Note 7</i>	692 415	598 913
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	<i>Note 8</i>	623 030	759 093
Autres créances	<i>Note 9</i>	325 445	131 948
Autres actifs	<i>Note 10</i>	3 592	3 782
Immobilisations corporelles		3 428	3 580
Autres actifs		164	203
Comptes de régularisation - actif	<i>Note 11</i>	2 043 489	2 051 186
Frais d'acquisition reportés		339 939	297 334
Autres comptes de régularisation		1 703 550	1 753 852
Différence de conversion - Actif		-	-
TOTAL ACTIF		167 246 657	156 677 718

BILAN CONSOLIDÉ - PASSIF

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Capitaux propres - Part du groupe	<i>Note 12</i>	3 236 119	3 089 193
Capital social ou fonds équivalents		1 263 556	1 263 556
Primes liées au capital social		254 936	254 936
Réserves consolidées		1 240 765	1 133 118
Résultat net		502 076	470 411
Réserve de conversion		(25 213)	(32 828)
Intérêts minoritaires		516 755	514 523
Passifs subordonnés	<i>Note 13</i>	2 312 564	2 313 856
Provisions techniques brutes	<i>Note 14</i>	97 142 141	95 423 060
Provisions techniques vie		95 339 714	93 809 527
Provisions techniques non-vie		1 802 427	1 613 533
Provisions techniques des contrats en unités de compte	<i>Note 14</i>	49 411 924	40 638 263
Provisions pour risques et charges	<i>Note 15</i>	118 633	87 463
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	<i>Note 7</i>	555 795	471 984
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	<i>Note 8</i>	12 592 862	12 551 938
Autres dettes	<i>Note 9</i>	1 276 399	1 511 672
Compte de régularisation - Passif	<i>Note 11</i>	83 465	75 766
TOTAL PASSIF		167 246 657	156 677 718

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Primes		15 765 745	11 417 363
Variation des primes non acquises		(69 446)	(64 280)
Primes acquises	<i>Note 17</i>	15 696 299	11 353 083
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités		8 068	5 620
Autres produits d'exploitation		302 950	190 903
Produits financiers nets de charges	<i>Note 18</i>	7 195 775	3 139 303
Total des produits d'exploitation		23 203 092	14 688 909
Charges des prestations d'assurance	<i>Note 19</i>	(20 663 689)	(12 296 133)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	<i>Note 20</i>	(12 130)	(40 776)
Charges des autres activités		-	-
Charges de gestion ⁽¹⁾	<i>Note 21</i>	(1 732 719)	(1 570 684)
Total des charges d'exploitation		(22 408 538)	(13 907 593)
RESULTAT DE L'EXPLOITATION avant dotation aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition		794 554	781 316
Autres produits nets		(96)	(124)
Dotation aux amortissements portefeuille	<i>Note 2</i>	(6 385)	(6 385)
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	<i>Note 1</i>	(21 957)	(21 957)
RESULTAT DE L'EXPLOITATION après dotation aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition		766 116	752 850
Résultat exceptionnel	<i>Note 22</i>	2 386	(3 198)
Impôts sur les résultats	<i>Note 17</i>	(213 925)	(225 260)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		554 577	524 392
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	<i>Note 6</i>	2 881	428
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		557 458	524 820
Intérêts minoritaires		(55 382)	(54 409)
Résultat net (part du groupe)		502 076	470 411
Nombre d'actions		37 163 415	37 163 415
Nombre d'actions dilué		37 163 415	37 163 415
Résultat par action (en euro)		13,5	12,7
Résultat dilué par action (en euro)		13,5	12,7

(1) Conformément à la présentation requise par l'article 281-6 du règlement ANC 2020-01, la participation des salariés est incluse dans le poste charges de gestion. Pour l'exercice 2020, le montant de participation aux salariés de 12 526 K€, qui était auparavant présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, a été reclassé dans ce poste.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Engagements reçus	<i>Note 23</i>	36 698 637	30 918 600
Engagements donnés	<i>Note 23</i>	(44 684 037)	(36 023 707)

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1.1. Environnement économique et activité

La crise sanitaire engendrée par la propagation internationale de la pandémie de Covid-19 au début de 2020 s'est rapidement transformée en une crise plus globale avec des répercussions fortes sur les marchés financiers et l'économie réelle. Sur le marché de l'assurance, notamment l'assurance vie, en France et à l'international, l'année 2020 a été marquée par une contraction significative de l'activité due au ralentissement généralisé de l'activité économique et aux périodes de confinement. En France, principal marché du groupe Sogecap, les primes en assurance vie avaient diminué de -19,5% en 2020 par rapport à 2019, le marché enregistrant une collecte nette négative pour la première fois depuis 2012. Sur les activités de prévoyance, santé et assurance dommages, la croissance des primes avait été fortement ralentie par rapport aux exercices antérieurs.

Bien que marquée par la poursuite de la crise sanitaire, l'activité en 2021 a retrouvé un niveau d'avant crise. En assurance vie, 2021 a même constitué une année record, en France, grâce à « l'épargne Covid » : les primes ont atteint 151,1 Mds€, en progression de +30% par rapport à 2020 et de +4% par rapport à 2019. La collecte nette a atteint son plus haut niveau depuis 2010 avec 23,7 Mds€. La part des unités de compte dans la collecte brute représente 39% au niveau du marché.

Activité du groupe Sogecap

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Sogecap atteint 15,7 Mds € à fin 2021, en progression de 4,4 Mds € (+38%). Ce niveau de chiffre d'affaires est comparable à celui de fin 2019 précédant la crise sanitaire internationale. Cette évolution résulte principalement de la hausse de l'activité en assurance vie épargne (collecte brute de 13,8 Mds€, en progression de 45%). En protection (prévoyance et assurance dommages), le niveau d'activité progresse de 5% et atteint 1,9 Md €, porté par l'assurance dommages, en croissance de plus de 7% par rapport à 2020.

■ Assurance vie épargne

Dans ce contexte économique favorable, la collecte nette épargne a été positive de +4,2 Mds€. Sur les supports en euros, la collecte nette est négative (-0,2 Mds€) et s'explique par une hausse des rachats, tendance observée sur l'ensemble du marché de l'assurance vie, ainsi que par les arbitrages vers les supports en UC. Sur les supports en UC, la collecte nette est positive (+4,4 Mds€) et reflète essentiellement l'effet d'opportunité créé par la tendance haussière et progressive des marchés financiers sur l'année 2021.

■ Protection

En Protection, les primes acquises progressent de 4,6% et atteignent 1,9 Mds €. Cette évolution résulte de la performance positive de la prévoyance (+3% à 0,3 Md €) et de l'assurance dommages (+7% à 0,6 Md €).

- En prévoyance, le retour à la normale de l'activité au sein des réseaux de distribution bancaires, la production en assurance emprunteurs a renoué avec la croissance (+1% en France et +3% à l'international).
- En assurance Dommages, le niveau d'activité est resté dynamique. Sogessur, entité prépondérante sur ce segment enregistre une progression de +7% (hors succursales) de ses primes acquises. Cette croissance est principalement portée par la France grâce aux contrats MRH et aux partenariats avec ALD (Flottes auto) et CGI (extension de garantie et pertes financières en financement auto).

1.2. Faits marquants sur les entités du périmètre de consolidation

▪ Dépréciation des titres Antarius détenus par Sogecap

Dans le cadre du projet stratégique Vision 2025 qui prévoit la fusion des réseaux de banque de détail Société Générale et Crédit du Nord en France, Antarius sera mise en « run-off » à partir de janvier 2023. A compter de cette date, l'ensemble des affaires nouvelles en assurance vie apportées par le nouveau réseau bancaire sera affecté à Sogecap. Par conséquent, l'activité d'Antarius se limitera aux contrats en portefeuille au 31/12/2022.

Dans ce contexte, une dépréciation de 125,9 M€ des titres Antarius détenus par Sogecap a été enregistrée dans les comptes sociaux de Sogecap au 31 décembre 2021. Conformément aux principes de consolidation en normes françaises (art. 251-2 du Règlement ANC 2020-01), cette dépréciation a été éliminée dans les comptes consolidés du groupe Sogecap établis au 31 décembre 2021.

▪ Entrée de SGA Infrastructures dans le périmètre de consolidation

Le 30 décembre 2020, Sogecap a procédé à la création de l'entité SGA Infrastructures avec un capital porté à 585 millions d'euros au 31 décembre 2021. Cette nouvelle entité détenue par Sogecap et Antarius, respectivement à 95% et 5%, est entrée dans le périmètre de consolidation du groupe Sogecap en 2021.

1.3. Événements postérieurs à la clôture

Situation en Russie et en Ukraine

Sur le plan économique, les événements intervenus au cours du premier trimestre 2022 ont eu immédiatement des répercussions fortes sur l'ensemble des places boursières internationales, réduisant en partie les gains enregistrés sur l'année 2021, et ont engendré un renchérissement généralisé des matières premières. L'issue de cette crise, sa durée et ses conséquences à moyen et long terme ne peuvent être prédites.

Le groupe Société Générale et l'ensemble de ses filiales assurent un suivi constant et rapproché de la situation en Ukraine et en Russie, en veillant à accompagner les clients et l'ensemble des collaborateurs avec la plus grande attention. Le groupe respecte de façon rigoureuse les réglementations en vigueur et met en œuvre avec diligence les mesures nécessaires afin d'appliquer strictement, dès leur publication, les sanctions internationales.

Au 31 décembre 2021, à l'exception des deux entités russes du groupe Sogecap, Sogecap et ses autres filiales n'ont aucune exposition directe libellée en rouble, et n'ont pas d'exposition significative à des actifs sur des émetteurs russes ou ukrainiens.

Dans les comptes consolidés du groupe Sogecap au 31 décembre 2021, sur la base du taux de conversion du rouble à cette date, les contributions des deux entités russes dans le résultat et les capitaux propres consolidés sont les suivantes :

En millions d'euros	SGS ZH	SGS CJSC	Total
Contribution au résultat net – Part du groupe	10,2	3,2	13,4
Contribution aux capitaux propres – Part du groupe	20,4	5,5	25,9
Contribution aux capitaux propres de l'ensemble consolidé	26,1	7,4	33,5

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Sogecap ont été établis conformément au Règlement n°2020-01 du 9 octobre 2020 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) applicable au 1^{er} janvier 2021. Il se substitue au Règlement n°2000-05 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) du 7 décembre 2000 relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le code des assurances, qui était en vigueur jusqu'à l'exercice 2020.

Les comptes consolidés fournissent une présentation sectorielle des activités du groupe. Celles-ci se scindent entre l'assurance vie, l'assurance non-vie et les autres activités. Chaque segment, ainsi défini, suit son propre plan comptable, soit respectivement le plan comptable des assurances (tel qu'il ressort du décret n° 94-481 du 8 juin 1994) et le plan comptable général pour les autres activités, sous réserve des dispositions particulières prévues dans les règles de consolidation et de présentation des comptes consolidés précitées.

2.2. Changement de méthodes comptables

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés constitue un changement de méthode comptable. Ce nouveau règlement comptable n'a néanmoins pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Sogecap.

2.3. Règles et modalités de consolidation

2.3.1 Méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe Sogecap en normes françaises est déterminé selon les principes énoncés aux articles 211-1 à 211-9 du Règlement ANC 2020-01. Il comprend ainsi :

- l'entité consolidante, Sogecap ;
- les entités contrôlées de manière exclusive ;
- les entités sur lesquelles est exercée une influence notable.

Le périmètre de consolidation du groupe Sogecap n'inclut aucune entité sous contrôle conjoint, telle que définie à l'article 211-4 du Règlement ANC 2020-01.

Les méthodes de consolidation appliquées aux entités du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- les sociétés dans lesquelles le groupe Sogecap exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale ;
- les titres des sociétés dans lesquelles le groupe Sogecap exerce directement ou indirectement une influence notable sont mis en équivalence. Cette influence est présumée lorsque le groupe détient entre 20% et 50% des droits de vote.

Lors d'une acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels de la filiale acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les intérêts minoritaires sont évalués pour leur part dans les justes valeurs des actifs et passifs comptabilisés.

Seules les entités dont les états financiers présentent un caractère significatif pour les comptes consolidés du groupe sont retenues dans le périmètre de consolidation. Ainsi, certaines entités répondant aux conditions prévues au Chapitre 2 du règlement ANC n°2020-01 ont été exclues du périmètre de consolidation. Ces exclusions peuvent être de deux natures :

Les exclusions de droit commun

Une entreprise contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque :

- les titres de cette entreprise sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure ;
- des restrictions sévères et durables remettent en cause substantiellement le contrôle ou l'influence exercée sur cette entreprise ;
- les informations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés ne peuvent être obtenues sans frais excessifs ou dans des délais compatibles avec les délais d'établissement et de publication des comptes consolidés.

Les exclusions spécifiques

S'il s'agit d'une entreprise immobilière ou de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), détenue pour la représentation des engagements d'assurance, l'image fidèle est présumée altérée par cette exclusion si :

- l'entreprise détient un nombre significatif de titres d'autres entreprises du groupe ou des titres susceptibles de modifier la délimitation du périmètre de consolidation ;
- l'entreprise concourt, par emprunt ou crédit-bail, au financement du groupe ;
- s'agissant d'une entreprise immobilière, la totalité des résultats n'est pas constatée dans l'exercice, dans les résultats consolidés.

Dans ce cadre, les sociétés civiles immobilières (SCI) et les OPCVM détenus en représentation des engagements d'assurance n'ont pas été retenus dans le périmètre de consolidation.

2.3.2 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition, inscrits au bilan, correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation, à la date d'entrée de la société dans le périmètre de consolidation, de ses actifs et passifs. L'évaluation est réalisée dans la devise de fonctionnement de l'entreprise acquise à sa date d'entrée dans le périmètre de consolidation.

Lors de la première consolidation de la société acquise, ses actifs et passifs identifiables sont évalués à leur valeur d'utilité à la date d'acquisition dans les comptes consolidés (valeur d'entrée). Les affectations sont définitives à la clôture de l'exercice suivant la date de première consolidation.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

- S'il est positif, l'écart d'acquisition est inscrit à l'actif immobilisé.

Conformément au règlement ANC n°2020-01, l'écart d'acquisition comptabilisé à l'actif est rapporté au résultat sur sa durée d'utilisation. Le règlement ANC n°2014-03 fixe les critères permettant de déterminer la durée d'utilisation, limitée ou non, des actifs incorporels. Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition ne peut être déterminée de façon fiable, celui-ci est amorti sur une période de dix ans. Pour le groupe Sogecap, les durées d'utilisation retenues des écarts d'acquisition sont estimées entre 10 et 20 ans.

S'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : si la valeur actuelle de l'écart d'acquisition devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation (irréversible).

- S'il est négatif, l'écart d'acquisition est inscrit au passif du bilan, puis rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

2.3.3 Méthodes de conversion des comptes en devises

Aucune filiale du groupe Sogecap n'étant située dans un pays à hyperinflation à fin 2021, les comptes des entités du groupe dont la devise fonctionnelle (devise du principal environnement économique dans lequel l'entité opère) est différente de la devise de présentation du groupe, sont convertis en euros, selon la méthode du cours de clôture :

- tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, tous les engagements reçus et donnés sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les produits et les charges (y compris les dotations aux amortissements et provisions) sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres en distinguant la part revenant au groupe de celle revenant aux minoritaires.

En cas de cession d'une filiale étrangère consolidée dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro, la plus ou moins-value de cession comprend l'écart de conversion préalablement inscrit dans les capitaux propres consolidés pour la part revenant au groupe.

2.3.4 Homogénéisation des comptes

Les comptes consolidés sont réalisés sur la base des comptes sociaux établis selon les dispositions réglementaires en vigueur dans les pays d'activité des sociétés, corrigés des principaux retraitements d'homogénéisation imposés par les normes de présentation des comptes consolidés des entreprises d'assurance en France.

2.3.5 Date de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation, tous arrêtés au 31 décembre.

2.3.6 Présentation sectorielle des comptes consolidés

Le compte de résultat consolidé est présenté par segment d'activité : les segments « assurance Vie » et « assurance Non Vie » regroupent respectivement les sociétés d'assurances vie et les sociétés d'assurance non-vie. La part « Non Vie » des compagnies mixtes apparaît dans la partie « assurance non-vie ».

Le segment « autres activités » est composé de la société BRD societate de administrare a fondurilor de pensii private SA (voir tableau des Informations relatives aux filiales et participations présentant un caractère significatif - note 26).

Les opérations intragroupe, qu'elles soient au sein d'un segment d'activité ou qu'elles concernent plusieurs segments, sont éliminées en consolidation.

Elles portent principalement sur :

- les acceptations, les cessions et les rétrocessions en réassurance ;
- les engagements reçus et donnés ;
- les opérations de gestion internes ;
- les dividendes intragroupes (nets de frais bancaires et de retenues à la source) sont éliminés y compris ceux au titre des résultats antérieurs à la première consolidation. Les droits exigibles des bénéficiaires de contrats, attachés à ces dividendes, sont conservés dans les charges de l'exercice;
- les provisions pour dépréciation relevant d'opérations intragroupes sont éliminées (sans impact sur les impôts différés) ;
- les emprunts subordonnés émis par les filiales et souscrits par Sogecap.

2.3.7 Méthodes préférentielles

Provisions mathématiques d'assurance vie

Le groupe Sogecap a choisi de ne pas appliquer la méthode préférentielle prévue par les textes selon laquelle les provisions d'assurance Vie peuvent être calculées sur la base des taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation. L'écart entre les provisions techniques calculées selon les deux méthodes est présenté en note 14.

Engagements de retraite

Les droits acquis par le personnel en activité en France au titre des indemnités de départ à la retraite ainsi que les engagements vis-à-vis du personnel ayant fait valoir ses droits à la retraite sont provisionnés pour leur valeur actuelle, conformément à la méthode préférentielle.

Pour les entités du périmètre de consolidation, la méthode actuarielle des unités de crédits projetées a été utilisée afin de déterminer la valeur actualisée des engagements de retraite au titre des services passés et le coût des services rendus au cours de l'exercice. Les hypothèses de calcul tiennent compte des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentation des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Ces engagements de retraite sont essentiellement couverts à travers un contrat d'indemnité de fin de carrière qui a été externalisé.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La charge constatée en résultat au titre des engagements de retraites inclut le coût des services rendus, les intérêts nets liés à l'actualisation du passif net et les écarts actuariels.

2.4. Méthodes et règles comptables utilisées

2.4.1 Actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Portefeuilles de contrats

Conformément au règlement ANC 2020-01, la valeur d'un portefeuille (soit celle d'un actif incorporel identifiable et susceptible d'être évalué séparément) correspond à la valeur actuelle des profits futurs (flux futurs projetés y compris la participation aux bénéfices et les impôts différés) générés par les contrats d'assurance acquis, à l'exclusion de tout profit futur provenant des renouvellements.

La valeur de portefeuille est amortie selon le rythme d'émergence des profits futurs. La valeur résiduelle du portefeuille peut faire l'objet d'un amortissement exceptionnel lorsque les marges constatées sont inférieures aux marges attendues.

Autres actifs incorporels

Les logiciels et les licences sont amortis selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité.

Dans les comptes consolidés du groupe Sogecap, ce poste comprend essentiellement les logiciels amortis sur quatre ou cinq ans en mode linéaire et le fonds de commerce résultant de l'apport partiel d'actif de Sogénal acquis en 1996 par Sogecap et intégralement amorti.

2.4.2 Placements des entreprises d'assurance

Terrains et constructions - Parts de sociétés immobilières

Les placements immobiliers comprennent les immeubles de placement ainsi que les parts des sociétés immobilières non cotées exclues du périmètre de consolidation conformément au règlement ANC n°2020-01.

Conformément à la législation en vigueur relative à la méthode des composants (règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014), les actifs immobiliers sont inscrits à leur valeur d'acquisition, frais d'achat et d'impôts inclus, augmentée (pour les immeubles) des coûts liés aux travaux de construction et d'amélioration. Les immeubles sont amortis par composant, eux-mêmes amortis sur leur durée d'utilité :

Composants	Durée d'utilité
Gros-œuvre	45 ans
Façade et toiture	35 ans
Ascenseur	25 ans
Electricité	25 ans
Groupe électrogène	30 ans
Climatisation	20 ans
Câblage technique	15 ans
Autres installations techniques	15 ans
Agencement	10 ans

Les terrains sont comptabilisés séparément et ne sont pas amortissables.

Conformément à l'article R343-11 du code des assurances, la valeur de réalisation des parts et actions des sociétés immobilières non cotées et celle des immeubles est déterminée sur la base d'une revue quinquennale approfondie. Elle fait l'objet d'une actualisation annuelle.

Lorsque la valeur de réalisation d'un immeuble est inférieure (de plus de 20% à la date de clôture, sur une période de six mois consécutifs) à sa valeur nette comptable, une provision pour dépréciation à caractère durable est comptabilisée.

Les parts et actions des sociétés immobilières non cotées figurent pour leur prix d'achat diminué, le cas échéant, du montant de la provision pour dépréciation à caractère durable.

Autres placements

Ce poste comprend deux types de placements :

- **Valeurs mobilières à revenu fixe (obligations et autres titres assimilés)**

Les titres relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances sont inscrits à leur valeur d'acquisition hors coupons courus. La différence entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition est amortie de manière actuarielle et comptabilisée en charge (surcote) ou en produit (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation des valeurs mobilières à revenu fixe correspond à la valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice.

Les plus et moins-values de cession sont déterminées suivant la méthode PEPS (Premier Entré, Premier Sorti) et sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation.

Conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances et au Règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, les titres font l'objet d'une provision en cas de risque de crédit avéré, c'est-à-dire dès lors qu'il est probable que le groupe ne perçoive pas tout ou partie des sommes qui lui sont dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie. La dépréciation comptabilisée en déduction de la valeur comptable du placement doit alors refléter l'ensemble des pertes prévisionnelles (différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés et les flux prévisionnels).

- **Valeurs mobilières à revenu variable (actions et autres titres assimilés)**

Conformément à l'article R. 343-10 du Code des assurances, les autres titres de placement sont inscrits au bilan sur la base du prix d'acquisition hors frais d'acquisition.

La valeur de réalisation des valeurs mobilières à revenu variable correspond à la valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice.

Les plus et moins-values de cession sont déterminées suivant la méthode PEPS (Premier Entré, Premier Sorti) et sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation.

Les actions et autres titres assimilés font l'objet d'une provision dès lors qu'ils présentent une dépréciation à caractère durable (examen effectué ligne à ligne) :

- Le Règlement ANC n°2015-11 précise que le critère de présomption de dépréciation à caractère durable, relatif au niveau de moins-value latente significative, peut être défini pour les actions françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils. Ce critère étant porté à 30% lorsque les marchés sont volatils.

- Ce risque est apprécié en fonction de l'intention et de la capacité du groupe à détenir les titres jusqu'à leur maturité.
- En cas de dépréciation, la provision est calculée en référence à sa valeur de réalisation ou à une valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée selon une approche multicritères, qui est fonction de la nature des actifs et de la stratégie de détention.

Les titres de participation et leurs éventuelles dépréciations à caractère durable constatées dans les comptes sociaux sont éliminés en consolidation sans effet d'impôts différés.

2.4.3 Placements représentatifs des engagements en unités de compte

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte font l'objet d'une réévaluation à leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire conformément à l'article R.343-13 du Code des assurances.

Les écarts de réévaluation sont présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat en Ajustement ACAV (produits ou charges). Ces écarts sont compensés par la variation symétrique des provisions mathématiques.

2.4.4 Instruments financiers à terme (IFT)

Les opérations sur les instruments financiers à terme, contractés sur différents marchés par les entreprises d'assurance, sont soit liées à des actifs détenus ou à détenir, soit réalisées en anticipation de placements.

Elles s'insèrent dans deux stratégies distinctes (stratégie d'investissement ou de désinvestissement et stratégie de rendement) qui, conformément au Règlement CRC n°2002-09 du 12 décembre 2002 déterminent le traitement comptable à appliquer.

Les couvertures mises en place, dûment approuvées par le Conseil d'administration et le Comité ALM, figurent en hors bilan pour leur montant nominal. Il s'agit d'opérations traitées sur les marchés de gré à gré couvrant les placements existants ou à venir :

- couvertures d'actifs obligataires à taux fixe par des contrats de CAP, visant à modifier le rendement des actifs couverts à la hausse des taux. Les primes d'acquisition des « caps » sont amorties selon la méthode du mode d'amortissement linéaire, sur la durée de vie des caps ;
- couvertures d'actifs obligataires à taux fixe ou taux variable par des contrats de Swap, visant à transformer la rémunération de ces actifs ;
- les swaptions couvrent des investissements potentiels face à des engagements sur des flux futurs. Les primes d'acquisition des swaptions sont décomposées en :
 - Valeur temps : amortie sur la durée de l'option selon la méthode du mode d'amortissement linéaire ;
 - Valeur intrinsèque : comptabilisée en charge dès l'acquisition.

2.4.5 Actifs corporels

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur valeur d'acquisition et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée.

Les durées retenues par catégorie d'actifs sont :

Matériel de transport	5 ans
Matériel	4 ans
Mobilier	10 ans

2.4.6 Provisions pour risques et charges

Conformément au Règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, ces provisions sont destinées à faire face à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

2.4.7 Provisions techniques d'assurance

Les provisions techniques sont présentées brutes de réassurance au passif. La part des réassureurs dans les provisions est inscrite à l'actif.

Les provisions techniques comptabilisées par les filiales situées hors de France sont déterminées en fonction des règles locales en vigueur en utilisant les tables et les taux d'actualisation reconnus localement comme adéquats.

2.4.7.1 Assurance vie

Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie comprennent les provisions mathématiques, la provision globale de gestion, les provisions pour primes non acquises, la provision pour garantie plancher, les provisions pour sinistres vie et la provision pour participation aux bénéfices.

○ *Provisions pour primes non acquises des contrats d'assurance vie*

Les provisions pour primes non acquises sont destinées à constater, pour chaque contrat, la part des primes émises se rapportant à la période comprise entre le 31 décembre et la prochaine échéance (ou terme) du contrat.

○ *Provisions mathématiques*

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

En France, les provisions des rentes viagères sont intégralement provisionnées sur la base des tables de générations prospectives. Pour les autres sociétés les provisions sont calculées en utilisant les tables en vigueur dans les pays concernés.

○ **Provision Globale de Gestion (PGG)**

La provision globale de gestion, prévue par les articles R343-3-4° du Code des assurances et 142-6 du Règlement ANC n°2015-11, est dotée pour tenir compte des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou des prélèvements sur les produits financiers.

○ **Provision pour Garantie Plancher**

La provision pour garantie plancher couvre le risque de reverser, en cas de décès, un montant au minimum égal aux primes versées par l'assuré.

La provision retenue correspond au maximum du calcul résultant de la méthode s'appuyant sur les principes de valorisation des « Puts » ou de la méthode déterministe.

Provisions techniques des contrats en unités de compte

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont composées des provisions mathématiques et des provisions pour participation aux bénéfices afférentes. Les provisions mathématiques de ces contrats sont réévaluées à la valeur de réalisation des unités de compte à la clôture de l'exercice.

Provisions pour participations aux bénéfices / aux excédents

Ces provisions représentent les participations aux bénéfices attribuées aux assurés, mais non incorporées aux provisions mathématiques.

Elles sont déterminées pour respecter les 3 contraintes suivantes :

- une dotation minimum prévue par le Code des assurances (90% des bénéfices techniques et 85% des produits financiers devant être distribués sous huit ans) ;
- l'application des clauses contractuelles (revalorisation produit par produit) ;
- et les revalorisations fixées par le Conseil d'administration.

Ces provisions peuvent être complétées par une participation aux bénéfices différée calculée sur les retraitements de consolidation (conformément au règlement ANC 2020-01).

Les participations aux bénéfices différées constatées dans les comptes consolidés sont de deux sortes :

- la provision pour participations aux bénéfices inconditionnelles enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés (droits des bénéficiaires de contrats attachés aux écarts d'évaluation, retraitements des comptes individuels, ...) ;
- la provision pour participations aux bénéfices conditionnelles relatives à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés dont l'exigence dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement (droits des bénéficiaires attachés au retraitement de la réserve de capitalisation...).

La participation aux bénéfices différée active n'est comptabilisée que si sa recouvrabilité future est fortement probable.

Enfin, les montants de participation aux bénéfices exigibles et de participation aux bénéfices différée sont présentés dans le tableau des "Provisions techniques d'assurance" – Note 14.

Provisions pour sinistres vie

La provision constituée correspond essentiellement aux sinistres survenus, déclarés ou non, et non encore réglés à la date de clôture. Elle comprend les sinistres, les rachats, les capitaux échus y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

2.4.7.2. Assurance non vie

Provisions pour primes non acquises en assurance non vie

Les provisions pour primes non acquises (y compris dommages corporels) sont destinées à constater, pour chaque contrat, la part de prime émise se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance (ou le terme du contrat). Elles sont présentées au bilan brut de frais d'acquisition différés, enregistrés à l'actif.

Primes acquises et non émises

Les primes étant enregistrées à l'émission, des primes acquises et non émises au cours de l'exercice sont comptabilisées le cas échéant.

Provision pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours sont destinées à pallier l'insuffisance des primes à couvrir les charges de sinistres futures. Elles sont déterminées par catégories homogènes de contrats de chaque entreprise incluse dans le périmètre de consolidation, sur la base d'estimation des pertes futures.

Provisions pour sinistres à payer

Les sinistres sont comptabilisés dans l'exercice de leur survenance sur la base des déclarations lorsqu'ils sont connus, ou sur la base d'estimations lorsqu'ils sont inconnus.

Les provisions pour sinistres à payer correspondent aux sinistres non encore réglés à la date de clôture de l'exercice. Elles sont évaluées dossier par dossier pour les sinistres déclarés et sont majorées d'une provision pour sinistres survenus et non déclarés déterminée statistiquement. Par ailleurs, une provision complémentaire est comptabilisée pour faire face à des évolutions de scénarios défavorables.

2.4.7.3. Toutes assurances

Frais d'acquisition reportés

Le règlement n°2020-01 du 9 octobre 2020 de l'ANC prévoit que les frais d'acquisition des contrats d'assurance vie sont à reporter dans la limite des marges nettes futures des contrats considérés.

Dans le cas particulier du groupe Sogecap, les frais d'acquisition des garanties vie des contrats sont intégralement couverts par des chargements d'acquisition prélevés sur les versements des assurés. Le report des frais d'acquisition serait donc compensé par un report des chargements d'acquisition.

En non-vie, les frais d'acquisition font l'objet de report au prorata des durées résiduelles des contrats.

Réserve de capitalisation

En application du règlement ANC n° 2020-01 et en particulier des principes relatifs à la détermination des provisions pour participation aux bénéfices différée conditionnelle, la réserve de capitalisation constituée dans les comptes sociaux est analysée afin de déterminer la part devant être portée en capitaux propres et la part devant être enregistrée dans les passifs d'assurance en provisions pour participation aux bénéfices différée (PPBD). Il est en effet considéré que la réserve de capitalisation doit être portée en PPBD dès lors qu'elle a vocation à être reprise pour compenser des moins-values futures des titres à taux fixes.

Dans ce cadre, le groupe considère que l'intégralité du montant de la réserve de capitalisation pouvant être reprise, elle doit être retraitée en provision pour participation aux bénéfices différée.

Provisions pour risque d'exigibilité

Destinée à faire face aux insuffisances de liquidité des placements, la provision pour risque d'exigibilité est égale à la différence entre la valeur globale inscrite au bilan des placements visés à l'article R343-10 du code des assurances (principalement actions, titres de placement collectif en valeurs mobilière et immeubles) et la valeur de réalisation globale de ces mêmes placements.

La provision pour risque d'exigibilité est éliminée dans les comptes consolidés conformément au règlement ANC n° 2020-01, avec constatation d'impôt différé.

2.4.8 Opérations de réassurance

Acceptations

Les éléments reçus des cédantes sont enregistrés traité par traité en comptabilité. Les comptes non reçus sont estimés au 31 décembre sans décalage d'exercice en créances et dettes nées d'opérations de réassurance.

Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée selon les mêmes méthodes que les provisions techniques brutes, sans pouvoir excéder le montant mis à la charge des réassureurs par l'application des traités.

2.4.9 Frais généraux

Les frais de gestion et les commissions liés à l'activité d'assurance sont classés par destination selon les méthodes suivantes :

- **Sans application de clés de répartition** : les charges directement affectables sont individuellement enregistrées par destination,
- **Avec application de clés de répartition** : les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, sont enregistrées par destination en appliquant des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables. Les principales clés sont les suivantes :
 - Pour les nouvelles acquisitions : montant et nombre des primes sur affaires nouvelles,
 - Les frais d'administration : en-cours moyens,
 - Pour les frais sur prestations : nombre des sorties (sinistres, rachats, termes et rentes),
 - Pour les frais de gestion de placements : chiffre d'affaires et provisions mathématiques.

2.4.10 Impôts différés

Les impôts sur les résultats regroupent les impositions exigibles ou différés.

Une différence temporaire, source d'impôt différé, est constatée dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Les soldes d'impôts différés Actif et Passif figurent isolément dans le poste « compte de régularisation – Actif » et le poste « compte de régularisation – Passif ».

Les impôts différés sont déterminés aux derniers taux connus selon la méthode du report variable, sur la base des éléments suivants :

- Décalage temporaire entre le résultat comptable et fiscal (écarts sur les valeurs liquidatives des OPCVM, résultat des sociétés fiscalement transparentes) ;
- Déicits fiscaux reportables, plus-values en sursis d'imposition ;
- Retraitements normatifs de consolidation (i.e. Provision pour risque d'exigibilité, réserve de capitalisation...).

En cas de situation nette fiscale active, l'impôt différé n'est comptabilisé que lorsque la société anticipe des résultats sociaux bénéficiaires suffisants (déterminés à partir de business plan) pour assurer la recouvrabilité des impôts différés.

Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés à la clôture sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera. Les effets de modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Au 31 décembre 2021, le taux normal de l'impôt sur les sociétés en France est de 27,5 % auquel s'ajoute une contribution sociale de 3,3 % instaurée en 2000.

Par ailleurs, les lois de finance successives prévoient de réduire progressivement le taux d'impôt sur les sociétés pour atteindre le taux de 25 % en 2022 (hors contribution sociale).

Compte tenu de la nature des principales différences temporaires pour lesquelles la date de dénouement est inconnue, les impôts différés afférents aux retraitements de consolidation sont calculés au taux de 25,83% (incluant la contribution sociale).

Les filiales françaises du groupe Sogecap font partie de la convention d'intégration fiscale de la Société Générale. Conformément aux termes de cette convention, les filiales du groupe fiscal Société Générale enregistrent en résultat une charge égale à l'impôt qu'elles auraient payé en l'absence d'intégration fiscale.

2.4.11 Règles d'allocations des produits financiers nets

Le résultat de la gestion des placements est ventilé dans les comptes de résultat sectoriels de l'activité vie et non vie, et pour chacun d'eux, dans les comptes techniques et non techniques. Sogecap dispose d'un portefeuille spécifique des actifs en représentation des fonds propres des sociétés. Les revenus nets de ce portefeuille sont affectés en totalité au compte non technique de l'activité d'assurance vie.

Les revenus nets des portefeuilles spécifiques d'actifs propres aux activités d'assurance vie et non vie sont affectés aux parts du compte technique des activités d'assurance vie et non vie.

2.4.12 Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net de l'exercice (part du groupe) divisé par le nombre d'actions en circulation à la date de clôture.

Le résultat par action dilué est calculé sur la même base de calcul que le résultat par action ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles à émettre en vertu des plans d'options sur actions existants.

Le nombre d'actions pris en compte dans le calcul du résultat par action par le groupe est celui déterminé à l'inventaire.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31/12/2021, le périmètre de consolidation du groupe Sogecap comprend 15 entités. Un mouvement de périmètre est à constater au cours de l'exercice 2021.

Intégration SGA Infrastructures

La société SGA Infrastructures a été créée afin de regrouper plusieurs investissements d'infrastructures.

SOCIETES	Entree dans le périmètre	Pays	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
			% de contrôle	% d'intérêt	Méthode	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
SOGECAP		France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
ORADEA VIE	2001	France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SOGESSUR	2010	France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SGI HOLDING SIS	2016	France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
ANTARIUS	2017	France	50,00%	50,00%	IG	50,00%	50,00%	IG
SG STRAKHOVANIE CJSC	2007	Russie	81,00%	81,00%	IG	81,00%	81,00%	IG
SG STRAKHOVANIE ZHIZNI	2007	Russie	81,00%	81,00%	IG	81,00%	81,00%	IG
LA MAROCAINE VIE	2001	Maroc	50,98%	50,98%	IG	50,98%	50,98%	IG
SOGELIFE	1997	Luxembourg	60,14%	60,14%	IG	60,14%	60,14%	IG
KOMERCNI POJISTOVNA	2005	République Tchèque	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG
BRD SOCIETATE ADM FOND PENSII	2007	Roumanie	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG
BRD ASIGURARI DE VIATA	2008	Roumanie	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG
New Primonial Holding 2 SAS	2019	France	17,21%	17,21%	MEE	17,21%	17,21%	MEE
BG1 SA	2020	Luxembourg	100,00%	61,29%	IG	100,00%	61,29%	IG
SGA Infrastructures	2021	France	100,00%	97,47%	IG	NA	NA	NA

(a) IG : Intégration Globale NI : Non Intégré MEE : Mise en équivalence

4. NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

Note 1. Ecart d'acquisition

Variation des écart d'acquisition :

En milliers d'euros	31 décembre 2020	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	31 décembre 2021
Valeurs brutes	268 178	0	0	0	268 178
Amortissements	(107 464)	0	(21 957)	0	(129 421)
Valeurs nettes	160 714	0	(21 957)	0	138 757

Les écart d'acquisition repris dans cette note sont ceux comptabilisés dans la rubrique Ecart d'acquisition du bilan. La première consolidation de BG1 SA sur l'exercice 2020, a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition négatif enregistré dans la rubrique Titres de participation de l'entité Sogecap.

Variation des écart d'acquisition par société :

En milliers d'euros	Date d'acquisition	Durée d'amortissement	31 décembre 2020	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	31 décembre 2021
LA MAROCAINE VIE ⁽¹⁾	2001	20 ans	2 018	0	(237)	0	1 781
KOMERCNI POJISTOVNA	2005	20 ans	2 489	0	(524)	0	1 965
SOGESEUR	2013	20 ans	48 710	0	(3 896)	0	44 814
SGI HOLDING	2016	10 ans	5 260	0	(942)	0	4 318
ANTARIUS	2017	10 ans	102 237	0	(16 358)	0	85 879
Total écart d'acquisition			160 714	0	(21 957)	0	138 757

(1) L'écart d'acquisition de La Marocaine Vie a fait l'objet de calcul et de comptabilisation additionnels résultant de l'acquisition, par Sogecap, des titres complémentaires après son entrée dans le périmètre de consolidation en 2001.

Note 2. Autres actifs incorporels

En milliers d'euros	31 décembre 2020	Acquisitions	Dotations	Cessions Reprises	Reprises	Autres mouvements	31 décembre 2021
Portefeuilles de contrats ⁽¹⁾	20 753	-	(6 385)	-	-	-	14 368
Autres immos incorporelles	131 973	46 832	(34 898)	(13 580)	883	585	131 795
Logiciels	117 320	45 012	(33 972)	(10 459)	20	516	118 437
Autres immos incorporelles	14 652	1 820	(926)	(3 121)	863	69	13 357
Valeurs nettes autres incorporels	152 726	46 832	(41 283)	(13 580)	883	585	146 163

■ Le portefeuille de contrats correspond à la valeur de portefeuille des contrats d'Antarius, dans le cadre de l'acquisition par Sogecap en 2017 des parts anciennement détenues par le groupe Aviva. Cet actif est amorti linéairement sur 7 ans.

Note 3. Placements des entreprises d'assurance

Décomposition des placements :

En milliers d'euros	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Valeur comptable nette ⁽¹⁾	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes	Valeur comptable nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
Placements immobiliers	4 805 505	5 814 019	1 008 514	4 443 005	5 489 628	1 046 623
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM	740 280	765 765	25 485	771 504	779 603	8 099
Parts d'OPCVM d'actions	17 713 065	20 409 045	2 695 980	16 768 251	17 862 782	1 094 531
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	119 460	133 843	14 383	101 687	102 244	557
Obligations et autres tiers	88 263 307	94 099 579	5 836 272	87 537 987	96 533 686	8 995 699
Prêts hypothécaires	904	900	(4)	528	524	(4)
Autres prêts et effets assimilés	39 794	39 794	-	37 812	37 812	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 167 173	1 167 173	-	1 248 948	1 248 948	-
Dépôts et cautionnements en espèce	441 945	412 844	(29 101)	679 069	680 057	987
Autres placements (2)	64 722	64 722	-	70 828	70 640	(188)
Total des placements	113 356 155	122 907 684	9 551 529	111 659 618	122 805 924	11 146 304
Instruments financiers à terme⁽³⁾	413 139	744 922	331 783	379 610	1 035 853	656 243
Placements cotés	102 784 463	110 271 596	7 487 133	101 783 887	111 181 407	9 397 520
Placements non cotés	10 984 831	13 381 010	2 396 179	10 255 340	12 660 370	2 405 030

(1) La valeur nette comptable inclut les provisions pour émetteurs défaillants et pour dépréciation à caractère durable pour un total de 125 368 K€ au 31 décembre 2021 et 110 720 K€ au 31 décembre 2020.

(2) Le poste « Autres placements » contient les avances sur polices (64 722 K€ au 31 décembre 2021 et 70 828 K€ au 31 décembre 2020).

(3) Les primes d'acquisition des instruments financiers à terme (IFT) restant à amortir selon les échéances des instruments financiers s'élèvent à 413 139 K€ en valeur nette comptable en 2021 vs 379 610 K€ en 2020. Elles sont comptabilisées dans le poste « Autres comptes de régularisation - Actif » du bilan (cf. Note 11).

Instruments Financiers à Terme (IFT)

Les IFT sont majoritairement détenus par Sogecap.

Au 31 décembre 2021, le nominal couvert par les caps, swaptions, swaps et forwards détenus en direct est de 36,6 milliards d'euros.

Sogecap :

- 30 617 M€ de caps permettant de couvrir le risque de hausse de taux
- 3 400 M€ d'options sur actions
- 1 480 M€ de swaps de taux
- 656 M€ de swaps de devises pour couvrir le risque de change des actifs libellés en devises autres que l'Euro
- 420 M€ de swaptions

Antarius :

- 2 799 M€ de caps permettant de couvrir le risque de hausse de taux ;
- 395 M€ d'options sur actions.

Komerční Pojistovna :

- 700 M€ de swaps de devises pour couvrir le risque de change des actifs libellés en devises autres que la couronne Tchèque.

Note 4. Placements en représentation des engagements en unités de compte

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Placements immobiliers	4 368 151	4 037 391
Titres à revenus variables et assimilés	938 701	701 755
Obligations et autres titres à revenus fixes	10 757 992	10 597 875
Parts d'OPCVM Actions	30 433 317	23 219 711
Parts d'OPCVM obligataires	1 633 001	1 066 267
Autres ⁽¹⁾	869 948	638 415
Total placements en représentation des engagements UC	49 001 110	40 261 414

(1) Dépôts

Note 5. Titres mis en équivalence

En milliers d'euros	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Contribution aux capitaux propres	Contribution au résultat	Contribution aux capitaux propres	Contribution au résultat
New Primonial Holding 2 SAS	104 276	2 881	101 395	428
Total	104 276	2 881	101 395	428

En 2021, comme en 2020, Sogecap détient 17,21% des titres de la société New Primonial Holding 2 SAS.

Note 6. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Provisions techniques vie	500 248	524 840
Provisions d'assurance Vie ⁽¹⁾	455 575	478 465
Provisions pour sinistres	28 832	34 188
Autres provisions techniques	15 841	12 187
dont participation aux bénéfices	15 735	12 081
Provisions des contrats en unités de compte	25 436	15 792
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques vie	525 684	540 632
Provisions techniques non-vie	286 542	256 298
Provisions pour primes non acquises	71 554	66 439
Provisions pour sinistres	203 010	178 909
Autres provisions techniques	11 978	10 950
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques non-vie	286 542	256 298
Total Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	812 226	796 930

(1) Il s'agit de la réassurance par Cardif Assurance Vie des engagements Euros coassurés avec Antarius.

Lors de la mise en place d'un traité de réassurance, le second meilleur rating du réassureur retenu doit être au minimum égal à A- (ou équivalent). Une liste des réassureurs autorisés est maintenue par le service Risques techniques et Réassurance, qui réalise un suivi de leur rating afin de s'assurer de leur solidité financière.

Note 7. Créances et dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

En milliers d'euros	31 décembre 2021			31 décembre 2020
	Brut	Provisions	Net	Net
Primes acquises non émises	231 825		231 825	173 274
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	441 518	(2 158)	439 360	401 945
Créances nées des opérations de réassurance	21 230		21 230	23 694
Total Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	694 573	(2 158)	692 415	598 913
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	452 965		452 965	365 683
Dettes nées d'opérations de réassurance	44 493		44 493	54 348
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	58 337		58 337	51 953
Total Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	555 795		555 795	471 984

Ventilation par échéance :

En milliers d'euros	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Primes acquises non émises	231 825	-	-	231 825
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	438 587		773	439 360
Créances nées des opérations de réassurance	21 230	-	-	21 230
Total Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance au 31 décembre 2021	691 642		773	692 415
Total Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance au 31 décembre 2020	597 940	654	319	598 913
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	452 386	233	346	452 965
Dettes nées d'opérations de réassurance	44 493	-	-	44 493
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	58 337	-	-	58 337
Total Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance au 31 décembre 2021	555 216	233	346	555 795
Total Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance au 31 décembre 2020	471 609	96	279	471 984

Note 8. Créances et dettes sur les entreprises du secteur bancaire

Valeurs nettes

En milliers d'euros	31 décembre 2021		31 décembre 2020
	Brut	Provisions	Net
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	623 030		623 030
Avoirs en banque des autres entreprises			
Opérations interbancaires			
Total Créances sur les entreprises du secteur bancaire	623 030		623 030
			759 093
Dettes de financement ⁽¹⁾	12 586 570		12 586 570
Concours bancaires courants	6 292		6 292
Autres dettes			
Total Dettes sur les entreprises du secteur bancaire	12 592 862		12 592 862
			12 551 938

(1) Il s'agit essentiellement d'opérations de mises en pension.

Ventilation par échéance

En milliers d'euros	31 décembre 2021				Total
	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	623 030	-	-		623 030
Avoirs en banque des autres entreprises	-	-	-		-
Opérations interbancaires	-	-	-		-
Total Créances sur les entreprises du secteur bancaire au 31 décembre 2021	623 030	-	-		623 030
Total Créances sur les entreprises du secteur bancaire au 31 décembre 2020	759 093	-	-		759 093
Dettes de financement	12 586 571	-	-		12 586 571
Concours bancaires courants	6 292	-	-		6 292
Autres dettes	-	-	-		-
Total Dettes sur les entreprises du secteur bancaire au 31 décembre 2021	12 592 863	-	-		12 592 863
Total Dettes sur les entreprises du secteur bancaire au 31 décembre 2020	12 551 938	-	-		12 551 938



Note 9. Autres créances et autres dettes

Autres créances:

En milliers d'euros	31 décembre 2021			31 décembre 2020
	Brut	Provisions	Net	Net
Personnel et comptes rattachés	86		86	78
Etat, organismes sociaux	18 953		18 953	24 972
Autres créances ⁽¹⁾	306 406		306 406	106 898
Total Autres créances	325 445		325 445	131 948

(1) Le poste Autres créances regroupent principalement les appels de marge sur les opérations de mises en pension pour 229 498 K€ au 31 décembre 2021 (versus 65 437 K€ au 31 décembre 2020).

Autres dettes:

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	4 501	4 713
Personnel et comptes rattachés	35 297	31 873
Etat et Organismes sociaux	110 666	86 337
Autres dettes ⁽¹⁾	1 125 935	1 388 749
Total Autres dettes	1 276 399	1 511 672

(1) Le poste Autres dettes contient, entre autres, les appels de marge sur instruments financiers dérivés, pour 805 330 K€ au 31 décembre 2021 (versus 1 075 887 K€ au 31 décembre 2020).

Ventilation par échéance

En milliers d'euros	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Personnel et comptes rattachés	86	-	-	86
Etat, organismes sociaux	14 284	4 669	-	18 953
Autres créances	305 830	-	576	306 406
Total Autres créances au 31 décembre 2021	320 200	4 669	576	325 445
Total Autres créances au 31 décembre 2020	127 459	4 297	192	131 948
Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	4 501	-	-	4 501
Personnel et comptes rattachés	35 298	-	-	35 298
Etat et Organismes sociaux	110 665	-	-	110 665
Autres dettes	1 119 251	-	6 684	1 125 935
Total Autres dettes au 31 décembre 2021	1 269 715	-	6 684	1 276 399
Total Autres dettes au 31 décembre 2020	1 507 549	191	3 932	1 511 672

Note 10. Autres actifs

En milliers d'euros	31 décembre 2021			31 décembre 2020
	Brut	Amortissements	Net	Net
Immobilisations corporelles	9 983	(6 555)	3 428	3 579
Matériel de transport	535	(404)	131	178
Mobiliers	5 028	(3 460)	1 568	1 666
Matériel	4 420	(2 691)	1 729	1 735
Autres	631	(467)	164	203
Total Autres créances	10 614	(7 022)	3 592	3 782

Note 11. Comptes de régularisation actif et passif

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Frais d'acquisition reportés	339 939	297 334
Frais d'acquisition reportés - Vie	22 542	20 284
Frais d'acquisition reportés - Non-Vie	317 397	277 050
Autres comptes de régularisation	1 703 550	1 753 852
Intérêts et loyers acquis et non échus	934 070	1 002 568
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(51)	(51)
Impôts différés - actifs ⁽¹⁾	304 990	277 328
Autres comptes de régularisation - actifs ⁽²⁾	464 541	474 007
Total Comptes de régularisation - Actif	2 043 489	2 051 186
Impôts différés - passifs ⁽¹⁾	21 346	21 236
Autres comptes de régularisation - passifs ⁽²⁾	62 119	54 530
Total Comptes de régularisation - Passif	83 465	75 766

(1) Les impôts différés sont principalement issus des retraitements de consolidation (constatation d'une participation aux bénéfices différée au titre de l'annulation de la réserve de capitalisation), et des différences temporaires comptabilisées dans les comptes sociaux notamment de Sogecap.

La ventilation des impôts différés actifs (par grande catégorie) du groupe Sogecap se présente comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Impôt différés - Actifs	304 990	277 328
IDA nets issus des retraitements de consolidation	210 472	202 507
IDA nets issus des différences résultat social / résultat fiscal	94 518	74 821

(1) Les « Autres comptes de régularisation » comprennent notamment les intérêts courus non échus et les primes à amortir sur les instruments financiers à terme.

Note 12. Tableau de variation des capitaux propres (Part du groupe)

En milliers d'euros	Capital social	Prime liée au capital social	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Reserve de conversion	Total des capitaux propres Part du groupe
Situation au 31 décembre 2019	1 263 556	254 936	1 144 220	432 256	(14 036)	3 080 931
Affectation du résultat	-	-	432 256	(432 256)	-	-
Changement de méthode comptable	-	-	-	-	-	-
Variations de capital	-	-	(3)	-	-	(3)
Distribution de dividendes	-	-	(410 083)	-	-	(410 083)
Variations de périmètre	-	-	75 112	-	-	75 112
Résultat de l'exercice	-	-	-	470 411	-	470 411
Autres variations	-	-	(108 384)	-	(18 793)	(127 176)
Situation au 31 décembre 2020	1 263 556	254 936	1 133 118	470 411	(32 828)	3 089 193
Affectation du résultat	-	-	470 411	(470 411)	-	-
Changement de méthode comptable	-	-	-	-	-	-
Variations de capital	-	-	569 783	-	-	569 783
Distribution de dividendes	-	-	(355 744)	-	-	(355 744)
Variations de périmètre	-	-	(576 693)	-	-	(576 693)
Résultat de l'exercice	-	-	-	502 076	-	502 076
Autres variations	-	-	(111)	-	7 614	7 504
Situation au 31 décembre 2021	1 263 556	254 936	1 240 764	502 076	(25 213)	3 236 119

Note 13. Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés émis par les entités du groupe Sogecap se décomposent ainsi :

Emprunteur	Prêteur	Date	Montant de l'emprunt (K€)	Durée	Taux
Sogecap	Société Générale	29/10/2012	161 000	15 ans	Taux fixe 6,03%
	Société Générale	27/06/2014	87 500	15 ans	Taux fixe 4,35%
	Tiers (1)	18/12/2014	794 136	Indéterminé	Taux fixe 4,125%
	Société Générale	19/12/2014	545 000	11 ans	Euribor 6 M + 2,2373%
	Société Générale	11/09/2015	31 000	15 ans	Taux fixe 5%
	Société Générale	11/09/2015	31 000	Indéterminé	Taux fixe 5,7%
	Société Générale	14/06/2017	297 000	10 ans	Taux fixe 2,42%
	Société Générale	12/12/2018	125 000	10 ans	Taux fixe 3,03%
	Société Générale	12/12/2018	125 000	15 ans	Taux fixe 3,98%
			2 196 636		
Oradéa Vie	Société Générale	29/06/2006	1 500	Indéterminé	Taux Fixe 4,21%
	Société Générale	21/12/2007	1 000	Indéterminé	Taux Fixe 4,1%
	Société Générale	21/12/2007	1 000	15 ans	Taux Fixe 3,93%
	Société Générale	24/12/2008	1 000	15 ans	Taux Fixe 5,75%
	Société Générale	24/12/2008	1 000	Indéterminé	Taux Fixe 8,35%
	Société Générale	22/12/2009	900	Indéterminé	Euribor + 4,85%
	Société Générale	22/12/2009	900	15 ans	Euribor + 1,50%
	Société Générale	21/06/2010	2 000	Indéterminé	Taux Fixe 9,16%
	Société Générale	21/06/2010	2 000	15 ans	Taux Fixe 5,85%
	Société Générale	28/10/2011	2 000	Indéterminé	Taux Fixe 12,33%
	Société Générale	28/10/2011	2 000	15 ans	Taux Fixe 8,98%
	Société Générale	28/09/2012	1 000	15 ans	Taux Fixe 6,79%
	Société Générale	31/12/2012	1 000	Indéterminé	Taux Fixe 8,257%
			17 300		
Sogelife	Société Générale Bank & Trust	19/05/2004	6 750	Indéterminé	Euribor 12 M + 0,70%
	Société Générale Bank & Trust	19/05/2004	2 250	Indéterminé	Euribor 12 M + 0,60%
	Société Générale Bank & Trust	29/05/2008	6 000	Indéterminé	Euribor 12 M + 2,80%
	Société Générale Bank & Trust	29/05/2008	2 000	15 ans	Euribor 12 M + 1,80%
	Société Générale Bank & Trust	10/08/2009	11 250	Indéterminé	Euribor 12 M + 5,50%
	Société Générale Bank & Trust	10/08/2009	3 750	15 ans	Euribor 12 M + 2,15%
	Société Générale Bank & Trust	31/12/2009	3 750	Indéterminé	Euribor 12 M + 3,50%
	Société Générale Bank & Trust	31/12/2009	1 250	15 ans	Euribor 12 M + 1,50%
	Société Générale	30/03/2010	11 850	Indéterminé	Euribor 6 M + 2,90%
	Société Générale	30/03/2010	3 950	15 ans	Euribor 6 M + 1,45%
	Société Générale	30/09/2010	11 250	Indéterminé	Euribor 6 M + 4,063%
	Société Générale	30/09/2010	3 750	15 ans	Euribor 6 M + 1,906%
			67 800		
Sogessur	Société Générale	24/06/2003	2 331	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 1,25
	AVIVA	24/06/2003	1 255	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 1,25
	AVIVA	24/06/2003	1 530	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 1,25
	Société Générale	28/05/2004	2 795	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 1,25
	Société Générale	30/06/2010	3 000	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 4,063
	Société Générale	22/12/2010	1 750	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 4,063
			12 661		
KP	Komerční Banka	31/07/2020	18 168	10 ans	Taux Fixe 1,99%
			18 168		
Total Passifs subordonnés			2 312 565		

La charge d'intérêts (nette des opérations d'intragroupe) enregistrée au titre de l'exercice 2021 s'élève à 79 549 K€ contre 81 169 K€ en 2020.

Note 14. Provisions techniques d'assurance

En milliers d'euros	31 décembre 2021		31 décembre 2020
	Non-vie	Vie	Total
Provisions techniques brutes de réassurance			
Provisions pour primes non acquises - Non-Vie	730 435		730 435
Provisions pour sinistres - Non-Vie	1 017 258		1 017 258
Provisions pour participations aux bénéfices exigibles - Non-Vie	16 682		16 682
Provisions d'assurance Vie		86 955 305	86 955 305
dont Provision "Garantie plancher" Vie		4 002	4 002
dont Provision globale de gestion Vie		71 434	71 434
Provisions pour sinistres - Vie		1 495 588	1 495 588
Provisions pour participations aux bénéfices exigibles - Vie		5 950 348	5 950 348
Provisions pour participations aux bénéfices différée - Vie ⁽¹⁾		871 585	871 585
Autres Provisions techniques	38 051	66 889	104 940
Total Provisions techniques brutes	1 802 426	95 339 715	97 142 141
Provisions mathématiques		49 360 405	49 360 405
Provisions pour participations aux bénéfices		51 519	51 519
Provisions techniques des contrats en unités de compte		49 411 924	49 411 924
Total des provisions techniques	1 802 427	144 751 638	146 554 065
			136 061 323

(1) Il s'agit des provisions pour participation aux bénéfices différée conditionnelle au titre de l'annulation de la réserve de capitalisation de Sogecap, Antarius et Oradéo Vie.

Les provisions d'assurance Vie des contrats sont de 95,3 milliards d'euros dont 86,9 milliards d'euros de provisions mathématiques, à comparer au montant obtenu en appliquant la méthode préférentielle. Selon cette méthode, les provisions mathématiques des contrats en euros calculées en utilisant des taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels des actifs affectés à leur représentation s'élèveraient à 70 milliards d'euros au 31 décembre 2021 contre 68,8 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

Note 15. Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Provisions mathématiques sur droits de retraites acquis (1)	14 819	13 812
Provisions pour médailles du travail, indemnités de départ en retraite	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-
Provisions pour pertes et charges exceptionnelles	35 087	38 969
Autres provisions pour risques et charges	68 727	34 682
Total des provisions pour risques et charges	118 633	87 463

(1) En application de la méthode comptable préconisée par le règlement ANC 2013-02, les provisions mathématiques sur droits de retraites acquis comptabilisées au bilan comprennent les écarts actuariels.

Note 16. Preuve d'impôt

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultat net des entreprises intégrées ⁽¹⁾	554 576	524 392
Impôt exigible	(240 084)	(210 976)
Impôt différé	26 159	(14 284)
Total impôts	(213 925)	(225 260)
Résultat net avant impôt	768 501	749 652
Taux d'imposition consolidation	28,41%	32,02%
Charge d'impôt théorique	(218 331)	(240 039)
Incidence des différentiels de taux et de bases	(13 227)	(5 886)
Effet du changement de taux d'impôt ⁽²⁾	(11 519)	(10 571)
Effet des résultats taxés à taux réduit	6 688	8 004
Différentiels de taux d'imposition des filiales étrangères et succursales	2 990	12 981
Impact des éléments non taxables	(11 386)	(16 300)
Incidence des déficits fiscaux et crédit d'impôt	6 600	6 986
Déficits imputés dans l'exercice	1 675	1 632
Déficits créés dans l'exercice	-	-
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	4 925	5 354
Incidence des différences permanentes	(4 941)	(7 565)
Incidence des autres différences	15 974	21 242
Charge d'impôt réelle	(213 925)	(225 260)
Taux d'impôt effectif ⁽³⁾	27,84%	30,05%

(1) Hors résultat des entités mises en équivalence et intérêts minoritaires.

(2) Il s'agit de l'effet de la réduction progressive du taux d'impôt sur les impôts différés (voir note 2.4.10).

(3) Depuis le 31 décembre 2021, conformément au Règlement ANC n°2020-01 du 6/03/2020 relatif aux comptes consolidés, le résultat net des entreprises intégrées sur lequel le taux d'impôt effectif est calculé intègre les amortissements des écarts d'acquisition et des portefeuilles de contrats. Afin d'assurer la comparabilité des deux exercices, un proforma a été appliqué sur l'exercice 2020.

Note 17. Analyse sectorielle des primes

Le groupe Sogecap exerce son activité dans trois secteurs géographiques différents qui sont les suivants :

- France
- Union Européenne hors France
- Hors Union Européenne

Ventilation des primes acquises par zone géographique :

En milliers d'euros	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Non Vie	Vie	Total	Non Vie	Vie	Total
France⁽¹⁾	1 071 421	11 666 841	12 738 262	1 014 793	7 923 562	8 938 355
UE (hors France)	54 223	2 549 606	2 603 829	46 775	2 002 740	2 049 515
Roumanie	10 568	61 473	72 041	11 387	39 424	50 811
République Tchèque	43 655	240 930	284 585	35 388	247 435	282 823
Luxembourg	-	2 247 203	2 247 203	-	1 715 881	1 715 881
Hors UE	51 628	302 579	354 207	46 384	318 828	365 212
Russie	43 355	90 342	133 697	37 282	128 930	166 212
Maroc	8 273	212 237	220 510	9 102	189 898	199 000
Total Primes acquises	1 177 272	14 519 026	15 696 299	1 107 952	10 245 130	11 353 083

(1) L'activité des succursales est comptabilisée dans la zone géographique de domiciliation des filiales dont elles dépendent.

Note 18. Produits financiers nets de charges

En milliers d'euros	31 décembre 2021			31 décembre 2020	
	Vie	Non Vie	Autres	Total	Total
Revenus des placements	3 220 210	26 612	98 348	3 345 170	3 348 644
Autres produits des placements	(37 476)	1 690	2 014	(33 772)	65 531
Produits provenant de la réalisation des placements	275 050	22 967	2 767	300 784	290 877
Ajustements ACAV (plus-values)	5 012 411	-	-	5 012 411	2 037 323
Reprise de dépréciation des placements	14 635	1 904	48	16 587	32 985
Produits financiers	8 484 830	53 173	103 177	8 641 180	5 775 360
Pertes provenant de la réalisation des placements	(99 602)	(1 053)	(176)	(100 831)	(287 827)
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	(53 751)	(133)	(145)	(54 029)	(63 083)
Autres charges des placements	(461 117)	(7 868)	(50 011)	(518 996)	(664 859)
Charges de financement	-	(268)	(79 325)	(79 593)	(81 204)
Ajustement ACAV (moins-values)	(691 956)	-	-	(691 956)	(1 539 084)
Charges financières	(1 306 426)	(9 322)	(129 657)	(1 445 405)	(2 636 057)
Produits financiers nets de charges	7 178 404	43 851	(26 480)	7 195 775	3 139 303

Note 19. Charges de prestations d'assurance

En milliers d'euros	31 décembre 2021			31 décembre 2020
	Vie	Non-vie	Total	Total
Charges des sinistres	(9 895 062)	(460 744)	(10 355 806)	(10 736 280)
Prestations et frais payés	(9 838 440)	(418 355)	(10 256 795)	(10 642 484)
Frais de gestion des sinistres	(56 622)	(42 389)	(99 011)	(93 796)
Charges des provisions d'assurance	(8 145 052)	(113 564)	(8 258 616)	170 092
Participation des assurés aux résultats	(2 025 318)	(23 949)	(2 049 267)	(1 729 945)
Total Charges de prestations d'assurances	(20 065 432)	(598 257)	(20 663 689)	(12 296 133)

Note 20. Charges ou produits nets des cessions en réassurance

En milliers d'euros	31 décembre 2021			31 décembre 2020
	Vie	Non-vie	Total	Total
Primes cédées	125 772	(173 972)	(48 200)	(318 572)
Cessions de charges de sinistres	(151 180)	88 270	(62 910)	272 341
Cessions de provisions techniques	(19 106)	25 703	6 597	(107 040)
Cessions de participation aux résultats	15 633	12 271	27 904	14 488
Commissions reçues des réassureurs	41 833	22 646	64 479	98 007
Résultat technique de réassurance	12 952	(25 082)	(12 130)	(40 776)

Note 21. Charges de gestion

En milliers d'euros	31 décembre 2021				31 décembre 2020
	Vie	Non Vie	Autres	Total	Total ⁽¹⁾
Frais d'acquisition des contrats	(451 262)	(334 958)		(786 220)	(703 605)
Frais d'administration	(792 070)	(38 421)		(830 491)	(753 080)
Autres charges techniques	(65 470)	(41 642)		(107 112)	(101 473)
Participation des salariés	(8 896)			(8 896)	(12 526)
Produits financiers nets de charges	(1 317 698)	(415 021)	-	(1 732 719)	(1 570 684)

(1) Depuis le 31 décembre 2021, conformément au Règlement ANC n°2020-01 du 6/03/2020 relatif aux comptes consolidés la participation des salariés est incluse dans les charges de gestion. Afin d'assurer la comparabilité des deux exercices, un proforma a été appliqué sur l'exercice 2020.

Note 22. Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits cessions des éléments d'actifs	277	612
Autres produits exceptionnels	4 486	18 326
Plus ou moins-value de consolidation	-	-
Produits exceptionnels	4 763	18 938
Valeurs nettes des éléments d'actifs cédés	(2)	-
Autres charges exceptionnelles	(2 375)	(22 136)
Charges exceptionnelles	(2 377)	(22 136)
Résultat exceptionnel	2 386	(3 198)

Note 23. Engagements reçus et donnés

Engagements reçus et donnés du secteur assurance et autres activités

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Engagements reçus		
Engagements reçus sur instruments financiers à terme	30 784	18 005
Engagements reçus sur ventes à terme	-	1 301
Engagements reçus sur instruments dérivés	36 004 443	30 423 357
Engagements reçus sur valeurs reçues en nantissement de la part des réassureurs	663 410	475 938
Total des engagements reçus	36 698 637	30 918 600
Engagements donnés		
Engagements donnés sur instruments financiers à terme	184 035	2 481 868
Engagements donnés sur cautions		
Engagements donnés sur valeurs reçues en nantissement de la part des réassureurs	3 079 832	2 982 781
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	3 711 058	-
Engagements donnés sur instruments dérivés	37 709 112	30 559 058
Total des engagements donnés	44 684 037	36 023 707

A la connaissance du groupe, il n'existe pas d'autres engagements donnés en dehors de ceux figurant ci-dessus, conformément aux normes comptables en vigueur.

Note 24. Autres informations

Effectifs (ETP moyen y compris succursales)

Sur l'exercice 2021, le groupe Sogecap comptait en moyenne 2 981 salariés, travaillant dans 9 pays.

En nombre ⁽¹⁾	31 décembre 2021	31 décembre 2020
CDI / CDD	2803	2 716
Expatriés / détachés	45	67
Autres ressources (stagiaires, alternants et intérimaires)	134	206
Total Effectifs	2 981	2 989
Charges de personnel (En milliers d'euros)	254 481	248 590

(1) Hors entités consolidées par mise en équivalence

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes du groupe, enregistrés dans les comptes de l'exercice clos, s'élèvent à 1 866 K€ au titre du contrôle légal des comptes et des services autres que la certification des comptes.

En milliers d'euros	31 décembre 2021				31 décembre 2020
	EY	Deloitte	Autres	Total	Total
Commissariat aux comptes	965	811	64	1 840	1 368
Services autres que la certification des comptes	24	2	-	26	41
Produits financiers nets de charges	989	813	64	1 866	1 408

Note 25. Compte de résultat par activité

Compte technique Assurance Non-Vie

En milliers d'euros	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	1 177 272	(173 973)	1 003 299	910 042
Primes	1 244 836	(178 430)	1 066 406	979 351
Variation des primes non acquises	(67 564)	4 457	(63 107)	(69 309)
Part du compte technique dans les produits nets de placements	43 851		43 851	17 549
Autres produits techniques	12 980		12 980	11 816
Charges des sinistres	(460 744)	88 270	(372 474)	(267 253)
Prestations et frais payés	(418 355)	85 769	(332 586)	(230 181)
Frais de gestion des sinistres	(42 389)	2 501	(39 888)	(37 072)
Charges des autres provisions techniques	(113 564)	25 703	(87 861)	(89 786)
Participations aux résultats	(23 949)	12 271	(11 678)	(10 081)
Frais d'acquisition et d'administration	(373 379)	22 646	(350 733)	(320 916)
Frais d'acquisition des contrats	(334 958)	(375)	(335 333)	(313 600)
Frais d'administration	(38 421)		(38 421)	(42 316)
Commissions reçues des réassureurs		23 021	23 021	35 000
Autres charges technique	(41 642)		(41 642)	(39 666)
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	220 825	(25 083)	195 742	211 705

Compte technique Assurance Vie

En milliers d'euros	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	14 519 026	125 772	14 644 798	10 124 469
Primes	14 520 908	125 087	14 645 995	10 124 495
Variation des primes non acquises	(1 882)	685	(1 197)	(26)
Ajustement ACAV (plus-values)	5 012 411		5 012 411	2 037 323
Part du compte technique dans les produits nets de placements	2 857 949	-	2 857 949	2 629 784
Autres produits techniques	289 970		289 970	179 087
Charges des sinistres	(9 895 062)	(151 180)	(10 046 242)	(10 196 686)
Prestations et frais payés	(9 838 440)	(149 904)	(9 988 344)	(10 141 456)
Frais de gestion des sinistres	(56 622)	(1 276)	(57 898)	(55 230)
Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	(8 145 052)	(19 106)	(8 164 158)	152 837
Provisions d'assurance vie	318 887	(28 751)	290 136	3 579 347
Provisions en UC	(8 467 979)	9 645	(8 458 334)	(3 417 317)
Autres provisions techniques	4 040	-	4 040	(9 193)
Participations aux résultats	(2 025 318)	15 633	(2 009 685)	(1 705 376)
Frais d'acquisition et d'administration	(1 243 332)	41 833	(1 201 499)	(1 037 762)
Frais d'acquisition des contrats	(451 262)	10	(451 252)	(389 919)
Frais d'administration	(792 070)		(792 070)	(710 764)
Commissions reçues des réassureurs		41 823	41 823	62 921
Ajustement ACAV (moins-values)	(691 956)		(691 956)	(1 539 084)
Autres charges techniques	(65 470)		(65 470)	(61 807)
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	613 166	12 952	626 118	582 785

Note 26. Informations relatives aux filiales et participations présentant un caractère significatif

Entités Consolidées

Sociétés	Activité / Pôles	Devise	Intégration dans le périmètre	Pays	Quote-part du capital détenu	Capital (Monte local)	Capitaux propres autres que le capital (Monte local)	Valeur comptable des titres détenus (EUR)	Chiffre d'affaires HT (Monte local)	Résultat (Monte local)	Dividendes perçus par la société (EUR)	Taux de change de clôture
SOGECAP												
Tour D2 - 17 bis, place des Rellets 92919 Paris la Défense Cedex	Société d'assurance	EUR		France	100%	1 263 556	2 528 909	-	10 396 666	409 089	145 177	-
ANTARIUS												
Tour D2 - 17 bis, place des Rellets 92919 Paris la Défense Cedex	Société d'assurance	EUR	2017	France	50%	514 060	190 101	473 772	1 611 237	65 882	546	-
ORADEA-VIE												
Tour D2 - 17 bis, place des Rellets 92919 Paris la Défense Cedex	Société d'assurance	EUR	2001	France	100%	26 704	27 467	26 704	1 658 202	8 566	-	-
SOGESSUR												
Tour D2 - 17 bis, place des Rellets 92919 Paris la Défense Cedex	Société d'assurance	EUR	2010	France	100%	33 825	112 853	223 314	799 940	14 122	-	-
SGI HOLDING SIS												
Tour D2 - 17 bis, place des Rellets 92919 Paris la Défense Cedex	Acquisition et gestion d'actifs immobiliers	EUR	2016	France	100%	73 379	186 861	264 098	-	8 663	-	-
SOGELIFE												
Centre Etoile 11-13 Bld de la Foire L-1528 Luxembourg	Société d'assurance	EUR	1997	Luxembourg	60%	48 223	139 126	43 368	2 248 692	28 538	-	-
SG STRAKHOVANIE ZHIZNI												
Zemlyanoy val Street Building 9, 105004 Moscow, Russie	Société d'assurance	RUB	2007	Russie	81%	450 000	2 678 027	4 072	10 652 644	1 665 190	-	1 EUR = 85,30040 RUB
SG STRAKHOVANIE CJSC												
Zemlyanoy val Street Building 9, 105004 Moscow, Russie	Société d'assurance	RUB	2007	Russie	81%	240 000	528 771	2 165	1 009 993	315 952	-	1 EUR = 85,30040 RUB
KOMERCNI POJISTOVNA												
Karolinska 1460 18600 Praha 8 République Tchèque	Société d'assurance	CZK	2005	République Tchèque	51%	1 175 398	133 331	18 201	7 303 329	654 114	-	1 EUR = 24,8580 CZK
LA MAROCAINE VIE												
37 bd Moulay Youssef 20 009 Casablanca - Maroc	Société d'assurance	MAD	2001	Maroc	51%	231 750	616 770	20 996	2 343 545	118 232	-	1 EUR = 10,518950 MAD

Société	Activité / Police	Devise	Intégration dans le périmètre	Pays	Quote-part du capital détenu	Capital (Devise locale)	Capitaux propres attribués au capital (Devise locale)	Valeur comptable des titres (MT Identifié local)	Chiffre d'affaires (MT Identifié local)	Résultat (Devise locale)	Dividendes encaissés par la société (EUR)	Taux de change de clôture
BRD société de administrare a fondurilor de pensii private SA												
Spiailul Independentel, nr.15, Bl.100, Tronson 1, Ets, Sector 5, 050082, Bucaresti Roumanie	Administrateur de fonds de pension	RON	2007	Roumanie	51%	28 570	-8 732	3 929	-	767	-	1 EUR = 4,940 RON
BRD ASIGURARI DE VIATA SA												
Spiailul Independentel, nr.15, Bl.100, Tronson 1, Ets, Sector 5, 050082, Bucaresti Roumanie	Société d'assurance	RON	2008	Roumanie	51%	36 117	17 918	4 840	362 875	8 519	-	1 EUR = 4,940 RON
New Primonial Holding 2 SAS												
21 avenue Kléber, 75016 Paris	Courtage d'assurance	EUR	2019	France	17%	525 382	92 613	103 398	732 177	28 167	-	
SGA Infrastructures												
Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92319 Paris la Defense Cedex	Acquisition et gestion d'actifs infrastructures	EUR	2021	France	100%	584 618	2 496	584 618	-	9 921	-	
BGI. SA												
35 Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg	Gestion immobilière et foncière	EUR	2020	Luxembourg	100%	58 706	36 768	131 785	11 000	4 506	-	

NB : les montants indiqués incluent la part des minoritaires.

(*) Les frais d'acquisition des titres Antarius de 1 052 K€ ne sont pas inclus dans la valeur comptable des titres.

(**) Les frais d'acquisition des titres SGI Holding SIS de 5 612 K€ ne sont pas inclus dans la valeur comptable des titres

Entreprises non intégrées dans le périmètre de consolidation

Nom de l'entité	Pays	Pourcentage de contrôle Groupe	Motif Exclusion Périmètre Consolidation
1 TERRASSE BELLINI	France	33	Entité non significative
ACTION REEZOCAR	France	25	Entité non significative
BABYLON INVESTMENTS B SHARES	Pays-Bas	44	Entité non significative
CEDRUS ASSURANCES SERVICES	Maroc	100	Entité non significative
FORET DE JUMIEGES	France	21	Non Exclusion spécifique
MOONSHOT-INTERNET	France	100	Entité non significative
MUTUMUTU	République Tchèque	100	Entité non significative
SC FONCIERE PARTENAIRE	France	80	Non Exclusion spécifique
SCI 82 SL	France	50	Non Exclusion spécifique
SCI 83-85 GRANDE ARMEE	France	71	Non Exclusion spécifique
SCI 89 GRANDE ARMEE	France	100	Non Exclusion spécifique
SCI CLICHY NUOVO	France	50	Non Exclusion spécifique
SCI CONVICTIONS IMMOBILIERES	France	37	Non Exclusion spécifique
SCI GREEN RUEIL	France	50	Non Exclusion spécifique
SCI IMEFA 160	France	50	Non Exclusion spécifique
SCI NEWTON	France	50	Non Exclusion spécifique
SCI PESARO	France	21	Non Exclusion spécifique
SCI PIERRE PATRIMOINE	France	100	Non Exclusion spécifique
SCI SGA SANTE SERVICES	France	100	Non Exclusion spécifique
SCI SGI CAEN	France	100	Non Exclusion spécifique
SCI SGI LA VISITATION	France	100	Non Exclusion spécifique
SCI SGI PACIFIC	France	100	Non Exclusion spécifique
SCI SGI VILLETTE	France	100	Non Exclusion spécifique
SCI SOGEPierre	France	100	Non Exclusion spécifique
SCI TOP PIERRE	France	100	Non Exclusion spécifique
SGA 48-56 DESMOULINS	France	100	Non Exclusion spécifique
SGA INFRA STRUCTURES	France	100	Non Exclusion spécifique
SGI IMMO 1	France	76	Non Exclusion spécifique
SGI IMMO 3	France	99	Non Exclusion spécifique
Société Civile FONDIS	France	25	Non Exclusion spécifique
SOGECAP REAL ESTATE	France	100	Entité non significative
SOGEVIMMO	France	68	Non Exclusion spécifique
UCI TITRES DE PARTICIPATION	France	100	Entité non significative
UIB ASSURANCES	Tunisie	51	Entité non significative

Les entités indiquées « exclusions spécifiques » sont des placements financiers non consolidés car relevant du §1011 du règlement ANC 2020-01 sur les exclusions du périmètre de consolidation.

La société SOGECAP n'est pas tenue de déposer son rapport sur la gestion du groupe en vertu de l'article L. 232-23 I alinéa 4 du Code de commerce.

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Certifié conforme à l'original
Le Directeur Général

Tuh

Sogecap

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

DELOITTE & ASSOCIES
Tour Majunga
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex
S.A.S. au capital de € 2 188 160
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Sogecap

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Sogecap,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Sogecap relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « 2.2. Changement de méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés, concernant l'application à compter du 1^{er} janvier 2021 du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Evaluation du coût des sinistres survenus et non déclarés (provisions pour sinistres tardifs) en Prévoyance

Cf. notes 2.4.7 et 14 des annexes sur les comptes consolidés

Risque identifié

Au 31 décembre 2021, un montant de M€ 2 513 est comptabilisé dans les comptes consolidés de votre groupe au titre des provisions pour sinistres à payer.

Ce solde comprend une estimation du coût des sinistres survenus et non déclarés au titre des garanties de prévoyance collective et individuelle.

Cette estimation du coût des sinistres survenus et non déclarés correspond à une évaluation complémentaire de la provision de gestion déterminée « tête par tête », en respect des principes comptables de suffisance et de prudence des provisions techniques, pour le règlement intégral des engagements techniques de votre groupe.

Comme indiqué dans la note 2.4.7 de l'annexes des comptes consolidés, aux paragraphes sur les provisions pour sinistres vie et pour les provisions pour sinistres à payer non-vie, l'estimation du coût des sinistres survenus et non déclarés est déterminée statistiquement et les projections de sinistres intègrent différents scénarios dont des scénarios pessimistes et défavorables.

Dans le secteur assurantiel, ces modalités ne sont pas uniformes et diffèrent en fonction de la nature des risques couverts. Par ailleurs, l'évolution des paramètres retenus est de nature à affecter de manière sensible la valeur de ces provisions à la clôture et ce, en particulier pour les branches d'assurance pour lesquelles l'incertitude inhérente à la probabilité de réalisation des prévisions est en général plus importante. Il s'agit pour votre groupe des garanties arrêt de travail et décès présentées principalement dans les catégories ministérielles dommages corporels individuels et dommages corporels collectifs (20 et 21) sur le périmètre non-vie et dans les catégories ministérielles temporaire décès sur l'assurance individuelle et en cas de décès sur les contrats collectifs (3 et 6) sur le périmètre vie.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur poids significatif dans les comptes, de l'importance des jugements d'experts (en nombre et en impact) ainsi que de la variété et de la complexité des méthodes actuarielles mises en œuvre sur ces segments.

Dans le cadre de notre approche d'audit pour répondre à ce risque, nous avons évalué et testé l'environnement de contrôle interne lié :

- ▶ à la gestion des sinistres qui détermine l'évaluation des provisions comptabilisées « tête par tête » ;
- ▶ au processus de détermination de la charge à l'ultime qui comprend la provision de gestion « tête par tête » complétée du coût des sinistres survenus et non déclarés (hypothèses, jugements, données, méthodes, respect des principes et méthodes comptables applicables) ;
- ▶ aux systèmes d'information supportant le traitement des données techniques et leur alimentation en comptabilité.

Nous avons réalisé des procédures de rapprochement visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations.

Notre réponse

Nos travaux, réalisés en collaboration avec une équipe d'actuaires, ont également consisté à examiner la robustesse des méthodes statistiques et des paramètres actuariels utilisés ainsi que la pertinence des hypothèses retenues au regard des pratiques de marché, du contexte économique et financier propre à votre groupe et de notre expérience d'audit.

Nous avons par ailleurs procédé à un re-calcul des provisions pour sinistres à payer sur les garanties arrêt de travail (de type invalidité et incapacité) et décès pour les principaux produits commercialisés par votre groupe, et avons déterminé une fourchette d'estimation attendue propre à chaque garantie pour nous permettre de fonder notre jugement professionnel et notre appréciation quant à l'estimation comptabilisée par votre groupe.

Nous avons examiné l'information correspondante figurant dans l'annexe des comptes consolidés.

■ **Evaluation des provisions pour sinistres survenus mais non encore enregistrés sur la garantie et l'assurance des accidents de la vie (GAV et AAV) et la responsabilité civile automobile**

Cf. notes 2.4.7.2 et 14 de l'annexe des comptes consolidés

Risque identifié

Un montant de M€ 1 017 est comptabilisé au 31 décembre 2021 dans les comptes consolidés de votre groupe au titre des provisions pour sinistres non-vie. Ce solde comprend des provisions pour sinistres survenus mais non encore enregistrés au titre notamment de la responsabilité civile automobile et de la garantie des accidents de la vie.

Cette provision correspond à une évaluation complémentaire de la provision de gestion déterminée « dossier par dossier », en respect des principes comptables de suffisance et de prudence des provisions techniques, pour le règlement intégral des engagements techniques de votre groupe.

Comme indiqué dans la note 2.4.7.2 de l'annexe des comptes consolidés, la détermination des provisions pour sinistres survenus mais non encore déclarés résulte d'une part, de l'application de méthodes statistiques déterministes sur la base de données historiques et, d'autre part, de jugements d'experts pour estimer la charge à l'ultime. Dans le secteur assurantiel, ces modalités ne sont pas uniformes et diffèrent en fonction de la nature des risques couverts. Par ailleurs, l'évolution des paramètres retenus est de nature à affecter de manière sensible la valeur de ces provisions à la clôture et ce, en particulier pour les branches d'assurance à déroulement long pour lesquelles l'incertitude inhérente à la probabilité de réalisation des prévisions est en général plus importante. Il s'agit pour votre groupe de garanties offertes pour les risques responsabilité civile automobile (catégorie ministérielle 22) et garantie accident de la vie - GAV et AAV (catégorie ministérielle 20).

Nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes, de l'importance des jugements d'experts (en nombre et en impact) ainsi que de la variété et de la complexité des méthodes actuarielles mises en œuvre sur ces segments.

Dans le cadre de notre approche d'audit pour répondre à ce risque, nous avons évalué l'environnement de contrôle interne lié à la gestion des sinistres et au provisionnement « dossier par dossier ».

Nous avons réalisé des procédures de réconciliation en rapprochant les données techniques et comptables puis en fiabilisant les données triangulées (données de l'exercice courant rapprochées de la comptabilité et des tests sur l'intangibilité des données sur les exercices antérieurs).

Nous avons inclus une équipe d'actuaire afin :

Notre réponse

- ▶ de procéder à un examen des méthodologies de provisionnement retenues pour la détermination de la charge à l'ultime et notamment de la cohérence au regard de la réglementation en vigueur, des pratiques de marché et de notre expérience issue des précédentes revues actuarielles ;
- ▶ d'évaluer la pertinence et la robustesse des méthodes actuarielles utilisées en fonction des branches/risques étudiés ;
- ▶ d'examiner la pertinence des changements de méthodes ou d'hypothèses ou, le cas échéant, de l'absence de changements compte tenu du contexte économique ainsi que des anticipations propres à votre groupe ;

- d'évaluer le bien-fondé des paramètres clés d'estimation des provisions (triangles retenus : charges ou règlements ; mailles de projection ; segmentations retenues : graves / hors graves ; traitement spécifique des sinistres matériels / corporels, etc.).

Nous avons pris connaissance des impacts de la crise de la covid-19 sur la sinistralité et pris en compte l'ensemble des impacts identifiés dans nos travaux actuariels.

Nous avons par ailleurs procédé à un recalcul de ces provisions pour sinistres survenus mais non encore enregistrés pour les branches d'assurance susmentionnées, et avons déterminé une fourchette d'estimation attendue pour nous permettre de fonder notre jugement professionnel et notre appréciation quant à l'estimation comptabilisée par votre groupe.

Nous avons examiné l'information correspondante figurant dans l'annexe des comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Sogecap par votre assemblée générale du 24 mai 2005 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et du 29 juin 2015 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la septième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

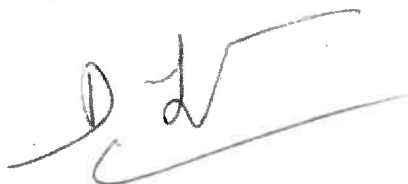
Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 16 juin 2022

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit



Damien Leurent



Patrick Menard